

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
N°12 – 28/10/2024

Lieu : Salle du conseil municipal / 19h		
Secrétaire de séance : Rémi NOHARET - Rédacteur : Céline MAMALET		
Objet :	Conseil municipal	
Statut du document :	AV (AV : à valider, VA : validé, SV : sans validation, DIFF : diffusé)	
Participants :	9 présents	
Nom Prénom	Fonctions	Présent
Cyrille VALLON	MAIRE	O
Dominique ARDOUVIN	1 ^{er} Adjoint	O
Myriam SEILER	2 ^{ème} Adjoint	O
Ludwig BLANC	3 ^{ème} Adjoint	O
Danielle BARNIER	4 ^{ème} Adjoint	ABSENT
Sonia BOURDELIN	Conseillère	O
Sébastien BRUNET	Conseiller	ABSENT
Alain CHAMBON	Conseiller	ABSENT
Tomás DE LA GUARDIA	Conseiller	ABSENT
Pascale DESBRUN	Conseillère	O
Isabelle GUÉRIN	Conseillère	ABSENT
Brice LIOTARD	Conseiller	O
François LIOTARD	Conseiller	ABSENT
Rémi NOHARET	Conseiller	O
Stéphanie PONCE	Conseillère	O

Ouverture de la séance 19h

Points préparatoires

M. Rémi NOHARET se propose comme secrétaire de séance.

Cette proposition est acceptée par les présents.

Le PV de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION n°1 : VALIDATION DU DEVIS TRAVAUX REFECTION VOIRIE ROUTE DES GILLES ET DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

La présente délibération abroge la délibération DEL24_10_09 en date du 08/10/2024.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune souhaite réaliser des travaux de voirie pour le projet de réfection de la route des Gilles.

Ces travaux sont nécessaires à la sécurité des usagers et participent à l'entretien du patrimoine communal.

M. Brice Liotard, conseiller délégué à la voirie a consulté plusieurs entreprises :

- **SCR** pour un montant de 91 210€ HT soit 109 452€ TTC
- **CHEVAL** pour un montant de 71 400€ HT soit 85 680€ TTC

Pour la réalisation de ces travaux de voirie, la commune de Chabrillan sollicite l'aide financière des services du Département de la Drôme dans le cadre du programme « soutien à la voirie ».

Le plan de financement prévisionnel (recettes) est défini comme suit :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
Union européenne			
DETR			
DSIL			
Conseil régional			
Conseil départemental		36 484€	40%
Agence de l'eau			
Autre (préciser)			
Sous-total (aides publiques)		36 484€	40%
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)	Fonds propre	54 726€	60%
Aide privée			
Total prévisionnel € HT		91 210€	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- **APPROUVE** le montant prévisionnel de 91 210€ HT pour les travaux de réfection de la voirie route des Gilles
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **SOLLICITE** les aides publiques

- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

DELIBRATION n°2 : DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle l'objectif des amendes de police à savoir :

Soutenir les collectivités dans leurs d'investissements sur le domaine public garantissant la sécurité des usagers en matière de circulation routière telles que définies par décret du Ministère de l'équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports, à savoir : Article 1^{er} du Décret n°88.351 du 12 avril 1988.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de sécuriser la visibilité de deux abris bus de transports scolaires dans le sens Loriol/Crest :

- Croisement chemin du Verger/ route de Crest
- Croisement chemin de Saint Laurent/route de Crest

Il semble nécessaire pour la sécurité des enfants de rendre visible ces deux abris bus afin que les personnes soient visibles et vues des autres véhicules ainsi que du ramassage scolaire.

M. Rémi NOHARET, conseiller municipal, a demandé au SDED un devis de deux lampadaires solaires.

Le luminaire coûte à l'unité 3 750 euros HT.

Le montant du dispositif s'élève donc au total à 7 500 euros HT, soit 9 000 euros TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** cette proposition et d'engager les travaux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander auprès du Département de la Drôme une aide financière.
- **CHARGE** le Maire à effectuer toutes les opérations financières relatives à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

DELIBRATION n°3 : PARTICIPATION FINANCIERE CLASSE DECOUVERTE 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'école de Chabrillan va effectuer une classe verte au centre Musiflore de Crupies en avril 2025.

Mme la Directrice demande une participation financière de la commune à hauteur de 1 050€ qui se répartit comme suit :

- Le séjour : 1000€
- La pharmacie : 50.00 €

- **AUTORISE** la participation de la Commune à hauteur de 1 050 €, sur le budget 2025.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION n°4 : CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION MUNICIPALE STADE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour mener à bien le projet de rénovation du stade de football un appel d'offre a été lancé le 09/10/2024, avec une date de remise des offres le 04/10/2024 à 12h.

A l'issue de la consultation des entreprises, et à l'issue de l'analyse des offres par la maîtrise d'œuvre, la commission émettra un avis sur les propositions.

Sur proposition de M. le Maire, la commission sera composée de 8 élus :

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| - M. Cyrille VALLON | - Mme Sonia BOURDELIN |
| - M. Brice LIOTARD | - Mme Stéphanie PONCE |
| - M. Rémi NOHARET | - Mme Danielle BARNIER |
| - M. Dominique ARDOUVIN | - Mme Myriam SEILER |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- **APPROUVE** la création de la commission municipale stade
- **APPROUVE** la composition de la commission

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fin de la séance délibérative à 19H30

Questions diverses

Le Maire ,
Cyrille VALLON